



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 16 mars 2017 - Saint-Sulpice

72 communes membres, 43 présentes, 29 excusées/absentes, équivalent à 157 suffrages sur 265, la majorité absolue est à 79 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésérèx, Clarmont, Coinsins, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Daillens, Dully, Eysins, Founex, Gilly, Givrins, La Rippe, La Sarraz, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Buchillon, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Denens, Echandens, Eclépens, Etoy, Féchy, Genolier, Gimel, Gingins, Grens, Jouxens-Mézery, Lavigny, Le Chenit, Lonay, Lully, Montricher, Perroy, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex et Yens.

* * * * *

Points forts de l'assemblée générale

- Présentation de M. Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses.
Remarques de M. Lindegger : il est très important que les communes gardent leur autonomie. Il a constaté un déplacement important des tâches et des ressources financières vers le Canton. Il pense que les communes doivent rester unies face au Canton.
D'autre part, M. Lindegger montre les avantages et désavantages des fusions de communes ; elles ne sont pas systématiquement positives.
Concernant l'aménagement du territoire, le Canton de Vaud n'est pas le seul à rencontrer des problèmes avec son PDCn. D'autres cantons l'ont déjà introduit mais rencontrent des problèmes de mise en œuvre.
- L'aménagement du territoire.
Les dossiers LATC et PDCn sont toujours à l'étude au sein des Commissions du Grand Conseil.
- La facture sociale
J. Byrne Garelli explique la nouvelle consultation sur la réforme du système d'aide et de soins impliquant la création de quatre « Régions de Santé ». Les travaux du groupe de travail Social au sein de l'AdCV montrent que cet avant-projet va susciter de nombreuses réserves de notre part.
- Sortie récréatives 2017
La sortie récréative 2017 aura lieu le 5 juillet 2017 à Corbeyrier. Le Comité vous donne quelques précisions à ce sujet.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 1^{er} décembre 2016 à Saint-Prex ;*
3. *Présentation de M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, qui s'exprimera notamment sur l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale et l'autonomie communale en Suisse ;*
4. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :*
LATC et PDCn : actualités
Consultation sur l'avant-projet de loi sur les Régions de Santé (LRSa)
Proposition du Conseil d'Etat d'une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire
Groupes de travail au sein de l'AdCV
Rapport annuel 2016
Nouvelle plaquette de présentation de l'AdCV
Workshop sur la péréquation intercommunale ;
5. *Divers et propositions de l'assemblée ;*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue la presse, Monsieur Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, Monsieur le Député Hans-Rudolf Kappeler ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Saint-Sulpice et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

2. Adoption du PV de l'AG du 1^{er} décembre 2016 à Saint-Prex

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 1^{er} décembre 2016 à Saint-Prex. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec une abstention.

Madame la Présidente a une bonne nouvelle à annoncer à l'assemblée : la Commune de Bougy-Villars est membre de l'AdCV depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle est représentée par sa Municipale, Madame Gaillard Houriet.

Madame la Municipale explique qu'elle a participé à la dernière Assemblée générale de Saint-Prex et a trouvé la séance très motivante. Sa commune étant petite, elle pense que l'AdCV défend mieux les intérêts des villages de moins de 500 habitants. En quelques mots, elle présente Bougy-Villars : le meilleur chocolatier du monde, Tristan, a sa boutique, de très bons vins sont produits sur leurs coteaux et comme beaucoup d'autres communes, le village n'a plus de poste ...

L'assemblée remercie chaleureusement Madame la Municipale pour son intervention et lui souhaite la bienvenue au sein de l'AdCV.

3. Présentation de M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, qui s'exprime sur l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale et l'autonomie communale en Suisse.

Mme Byrne Garelli présente M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses et lui souhaite la bienvenue.

M. Lindegger a repris la direction opérationnelle de l'ACS le 1^{er} janvier 2015. Avant cela, il a assumé la tâche de chef d'état-major du maire de Bienne et a occupé depuis 2011, à titre accessoire, la fonction de chargé de cours au « Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung » à Berne, cursus « Brevet bernois spécialiste communal(e) ».

Auparavant, M. Lindegger a occupé la fonction de chef de section et analyste de pays dans l'ancienne Commission de recours en matière d'asile.

Il a également obtenu, en cours d'emploi, un bachelor en étude juridiques à l'Université de Berne.

La Présidente passe la parole à M. Lindegger.

Voir présentation ci-jointe.

En préambule, M. Lindegger rappelle brièvement la structure du paysage communal suisse, qui compte quelques 2'254 communes employant environ 45'000 personnes. A noter que depuis 1850, 878 communes ont disparu.

L'Association des Communes Suisses (ACS) regroupe 72% de toutes les communes de notre pays. Depuis 60 ans, elle défend nos intérêts auprès des différentes autorités fédérales en étroite collaboration avec les associations cantonales.

S'agissant de l'**aménagement du territoire**, M. Lindegger relève qu'alors même qu'une première modification de la loi fédérale est encore en phase de mise en œuvre dans les cantons et les communes, la Confédération est déjà en train de lancer une nouvelle révision.

Il rappelle ensuite les grands principes qui sous-tendent la **péréquation intercommunale** : solidarités entre les communes, redistribution des ressources financières entre elles, recherche d'une certaine harmonisation des ressources fiscales, etc. Il s'attarde également sur la problématique des communes centres, qui tendent de plus en plus à vouloir faire supporter leurs charges aux autres communes.

Mme Josephine Byrne Garelli demande à Monsieur Lindegger un exemple concret. M. Lindegger cite le Canton de Berne concernant le transfert de compétences des communes au Canton. Souvent, les communes en sont en partie responsables. Les communes ont souvent à cœur de préserver leurs acquis mais certaines ne veulent pas de péjoration, avec une réforme par exemple. Si on crée un clivage des communes dans un Canton, in fine ce sont les communes qui sont perdantes car, ensuite, une partie des compétences partira au Canton. Certaines communes encouragent un transfert de compétences vers le Canton car elles savent qu'elles n'arriveraient pas à les garder à leur niveau.

Mme Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, demande si M. Lindegger pense plutôt, dans son exemple, à des grandes ou à des petites communes. M. le Directeur lui répond qu'il y a des deux. Il pense à des communes qui n'arrivent déjà maintenant plus à remplir toutes leurs tâches. Selon lui, ce n'est pas une question de nombre d'habitants mais plutôt de structure au niveau de l'administration. Pour lui, le message de plus important

est de ne pas se laisser diviser et rester uni au niveau communal, sinon les communes finiront par entrer dans le jeu du Canton. Il faut lutter pour l'autonomie communale.

M. Lindegger ajoute que concernant les charges de centre, il conseille de rester très prudent et pragmatique.

M. Pierre Stampfli, Vice-Président du Comité de l'AdCV, indique que Mme de Quattro, responsable du département de l'Aménagement du Territoire du Canton de Vaud, est intervenue à plusieurs reprises, dans le cadre des conférences intercantionales, afin de demander un assouplissement, notamment au niveau de l'ordonnance fédérale, qui allait plus loin que la loi elle-même. Il semblerait que ce sont les Cantons romands qui rencontrent des problèmes avec la LAT, les Cantons suisse-alsaciens ayant déjà réglé leurs problèmes. M. Stampfli demande si M. Lindegger confirme cette affirmation.

M. Lindegger lui répond que non. Il indique que la LAT est très difficile pour tout le monde mais qu'il est vrai que pour certaines communes des Cantons de Vaud et du Valais, les problèmes sont plus graves que dans d'autres Cantons. Mais tous les Cantons ont des soucis pour passer leur Plan Directeur et pour ceux qui l'ont fait, ils ont un problème pour le mettre en œuvre au niveau communal. Il sait que le Canton de Vaud a lutté au niveau de la conférence intercantonale et n'a pas eu que des succès au niveau de l'ordonnance. La population a voté cette loi et elle doit être mise en œuvre. La mise en œuvre de la LAT est, par exemple, plus stricte que la loi sur les résidences secondaires. Il confirme que les Cantons ont lutté mais la Confédération est restée assez dure. Il existe également un fort lobby derrière la LAT1.

M. Burnier, Syndic de Bursinel, demande si on ne joue pas la montre avec le problème LAT. Il se demande si le temps joue contre nous ?

M. Lindegger est d'accord que tant que le Plan Directeur n'est pas approuvé et tant qu'il n'y a pas de sécurité au niveau juridique, le Canton et les communes seront bloqués. La Confédération le sait. Selon lui, la meilleure solution serait d'avoir un Plan Directeur rapidement et de le mettre en œuvre, le problème étant qu'il soit favorable à tout le monde. C'est un peu le choix entre la peste et le choléra.

S'agissant de l'**autonomie communale**, M. Lindegger souligne que bien qu'elle soit encore très ancrée dans notre pays, notamment dans les constitutions cantonales, elle a tendance à reculer. Des tâches importantes se déplacent vers les Cantons avec les ressources financières qui vont avec. Les communes doivent continuer de défendre leur autonomie. Cela en vaut la peine. Il ne faut pas céder à la facilité en abandonnant des compétences aux Cantons sous prétexte que le domaine d'activité devient plus complexe et difficile à assumer.

M. Schmidt, Syndic de Mies, demande, par rapport au déplacement des ressources financières vers le Canton, si M. Lindegger a déjà constaté dans un Canton que la péréquation avait pour résultat qu'une commune était appelée à payer plus pour la péréquation que ce qu'elle a perçu en terme d'impôts ?

M. Lindegger lui répond que c'est la première fois qu'il entend ceci. Il ajoute que, en tant qu'ancien Chef d'Etat-major de la Ville de Bienne, il a été choqué de constater que très peu de personnes comprennent le fonctionnement de la péréquation et que les budgets communaux sont de plus en plus difficiles à établir, il faut s'adresser à des spécialistes.

M. Schmidt lui répond qu'au niveau du Canton de Vaud, il pense qu'il y a au maximum 20 personnes qui comprennent véritablement la péréquation.

Pour terminer, M. le Directeur compare les avantages et les inconvénients des collaborations intercommunales et des fusions.

M. Schmidt est surpris d'entendre les propos de M. Lindegger et indique que selon lui, il y a une raison qui pourrait militer pour la fusion : le poids que la commune fusionnée pourrait avoir vis-à-vis du Canton pour résister à des volontés centralisatrices. Cinq petites communes ont moins de poids qu'une commune plus grande.

M. le Directeur donne raison à M. Schmidt, par exemple lors de projets concrets, mais selon lui, le plus grand poids est certainement celui des associations telles que l'AdCV.

M. Zehnder, Syndic de Mauraz demande si, au niveau Suisse, il existe des exemples de fédérations de communes, et s'il y a d'autres sortes de collaborations ?

M. Lindegger lui répond qu'il y a beaucoup de modèles qui, parfois, n'ont même aucune base légale. Il cite par exemple les conférences régionales dans le Canton de Berne. Il était prévu qu'elles aient de l'autonomie au niveau des transports et de la culture. Jusqu'à présent, 4 ont eu lieu mais elles rencontrent des problèmes entre les régions, elles fonctionnent donc moyennement. M. Lindegger préfère des solutions plus pragmatiques.

M. Maurer, Syndic de Clarmont, s'étonne de l'étude IDHEAP et se réjouit de la lire. Il y a beaucoup de communes de moins de 500 habitants dans le Canton de Vaud, il se demande s'il est toujours raisonnable d'avoir 5 Municipaux travaillant entre 15 et 25% afin de gérer une commune de 200 voire 400 habitants. Selon lui, le 4^{ème} niveau dont parlait M. Lindegger existe déjà, il s'agit des associations de communes. Toutes ces associations de communes existantes font perdre de l'autonomie communale. Le pourcentage du budget communal qui est dédié à ces associations est gigantesque. Il est personnellement très sceptique par rapport à ceci et, sans faire de généralités, les communes de moins de 200 habitants n'ont plus de sens (NB Clarmont a 175 habitants).

M. Lindegger le remercie et ajoute qu'il n'est pas contre les fusions mais que son slide montre qu'il y a des points positifs et négatifs. Il prend l'exemple de Glaris, la fusion est une réussite mais elle ne l'est pas au niveau économique selon lui. Il est d'accord que les associations donnent l'illusion d'une fausse autonomie.

M. Lambert, Syndic de Corseaux, demande pourquoi il y a « économie » sur les points négatifs de la fusion. M. Lindegger explique qu'il s'agit des coûts de la fusion. Il ajoute qu'apparemment, ce que l'étude de l'IDHEAP prouve, est qu'en moyenne il n'y a pas d'économie. Il prend l'exemple des Grisons : certaines communes, sachant qu'elles allaient fusionner, ont stoppé leurs investissements durant plusieurs années.

M. Schmidt lui répond que c'est un effet pervers d'anticipation. Il pense que l'argument massif lorsque l'on essaie de vendre une fusion est que l'on va faire des économies. Or il s'avère que cette réflexion n'est probablement pas juste. En revanche, le fait de dire qu'une fusion donne un poids politique ou dégage pour les collectivités la possibilité de mettre en valeur le taux de bâtiments communaux qui étaient utilisés, par exemple, joue un rôle dans la réflexion de fusion. M. Schmidt a le sentiment que le Canton de Vaud est favorable à la fusion et a fait une loi mais qu'il n'a pas fait ceci pour favoriser l'autonomie communale, mais plutôt pour diminuer le nombre d'interlocuteurs face à lui. Par contre, pour résister à une volonté centralisatrice, il faudrait avoir une certaine taille. De plus, il est d'avis que l'inconvénient des associations de communes est qu'elles ont souvent, d'une part, de la difficulté à mettre en place un système qui leur permette de fonctionner, c'est-à-dire l'argent, et d'autre part, elles entraînent une perte du contrôle démocratique. Il pense donc que la fusion a tout de même l'avantage de pouvoir fonctionner de manière démocratique et de reprendre une certaine autonomie.

Mme Gaillard Houriet explique que le conseil général de sa commune, Bougy-Villars, avait nettement refusé le préavis d'intention de fusion avec Aubonne, Montherod et Saubraz en 2014. Elle rejoint les propos du Syndic de Clarmont dans le sens où pour elle, le vrai sens d'une fusion est l'engagement des Municipaux pour gérer une petite commune. Elle est en

poste depuis juillet 2016, a un travail à 100% depuis cette époque également, et voit son agenda rempli, des journées de 7h00 à 23h00 bien souvent. Elle se demande comment tenir un pareil rythme. Elle voyait donc dans la fusion la possibilité de créer des postes avec des responsabilités et des centres de services, ce que les petites communes n'ont pas. Ceci donnerait donc une plus grande attractivité et plus de reconnaissance aux personnes en charge. D'autre part, il est très difficile de motiver les habitants à participer aux conseils généraux des petites communes. Ceci résume pour Mme Gaillard Houriet les vraies raisons d'une fusion.

M. Pierre Stampfli désire parler d'un autre point : le Canton de Vaud a ouvert, il y a une quinzaine d'années, un énorme chantier appelé EtaCom qui devait définir ce que font les communes et ce que fait l'Etat. Il en a résulté, à son sens, un système boiteux où le Canton paie 2/3 de la facture sociale et les communes 1/3, qui a passé maintenant à moitié moitié, et les communes n'ont rien à dire. Sur d'autres aspects, c'est 30-70 ou 60-40. M. Stampfli se demande quelle est la procédure dans les autres Cantons. Ne vaudrait-il pas mieux que cette tâche soit attribuée au Canton et que l'on fasse une bascule d'impôts ? Il demande si c'est une spécialité vaudoise ?

M. Lindegger lui répond que ce n'est pas une vaudoiserie. Ceci se passe plus ou moins de la même manière dans tous les Cantons, la machine n'est pas transparente.

M. Schmidt se demande ce qu'il restera de l'autonomie communale. Lorsque la commune n'aura plus rien à dire sur l'aménagement du territoire et sur le montant des impôts, à quoi servira la commune ?

M. Lindegger lui répond que les communes suisses ont encore pas mal d'autonomie, comparé à l'étranger. Selon lui il faut vraiment lutter pour garder cette autonomie au niveau cantonal pour l'aménagement du territoire puis après au niveau communal. La Confédération désire mettre la main sur l'aménagement du territoire, elle aimerait centraliser ce thème. Personnellement, il pense que ça vaut la peine de lutter car les décisions prises au niveau communal sont des décisions qui sont proches des citoyens et sont les meilleures, les mieux comprises et acceptées.

Mme Josephine Byrne Garelli, la Présidente, demande s'il y existe d'autres Cantons dans lesquels les communes sont défendues par 2 associations ?

M. Lindegger lui répond qu'il n'est pas certain pour Genève, il pense qu'une Association des Villes a été créée. Sinon, il n'existe pas deux associations de communes dans les autres Cantons suisses.

La Présidente remercie M. Lindegger pour son allocution très intéressante, l'assemblée l'applaudit.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

LATC et PDCn : actualités

M. Pierre Stampfli indique que depuis mai 2014, date d'entrée en vigueur de la LAT, le Comité de l'AdCV a régulièrement informé ses membres de l'avancement des travaux.

Les Commissions du Grand Conseil étudient depuis fin novembre le projet du PDCn et celui de la LATC.

Une délégation du Comité a été invitée par la Commission LATC afin d'exposer le point de vue de l'AdCV. Nous avons pu faire part à cette Commission de notre satisfaction par rapport aux remarques émises qui ont été reprises et expliquer plus en détail notre insatisfaction par rapport à certains points non retenus. Nous espérons que les commissaires en tiendront compte.

Concernant le PDCn, la Commission a terminé la 1^{ère} lecture du projet. Quelques amendements seront discutés en 2^{ème} lecture. Le Département a bon espoir de voir cet objet accepté par le Grand Conseil avant la fin juin.

S'agissant de la LATC, la Commission n'a accepté que quelques articles, des avis de droit ayant été demandés. Il se murmure dans les couloirs du palais que plusieurs Députés espèrent que les travaux de la commission LATC seront retardés jusqu'à la prochaine législature.

Consultations sur l'avant-projet de loi sur les Régions de Santé (LRsA)

La Présidente informe l'assemblée qu'au mois de février, le Conseil d'Etat a lancé une consultation sur la réforme du système d'aide et de soins impliquant la création de quatre « Régions de Santé » appelées à remplacer l'AVASAD et à réunir dans ces instances régionales des prestations actuellement dispersées.

Le Canton espère ainsi pouvoir passer le choc démographique dû au vieillissement de la population et en limiter les coûts.

Afin de répondre à cette consultation, le Comité a mis en place un groupe de travail ad hoc réunissant sa Présidente, son Secrétaire général, Mmes Ganshof et Landeiro, Syndiques des communes de Vufflens-le-Château et de Le Vaud ainsi que M. Eric Linn, Municipal à Tolochenaz et ancien membre du Comité de l'AdCV.

Un des points clés de cette consultation sera la fixation de la participation financière des communes. A ce sujet, une réunion a été organisée par Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS, le 20 mars 2017 avec l'UCV et notre Association. Compte tenu de cette séance supplémentaire, le délai de consultation des deux associations a été prolongé jusqu'au 3 avril.

Les travaux du groupe de travail précité montrent que cet avant-projet va susciter de nombreuses réserves de notre part. Nous ne manquerons de vous communiquer la réponse de l'AdCV une fois qu'elle aura été adoptée.

M. Lambert, Syndic de Corseaux, a une question relative à l'AVASAD : lorsque le Conseil d'Etat a lancé l'idée de regrouper toutes les régions, il était envisagé un financement par 2 points d'impôts des communes; il demande si c'est toujours d'actualité? Pour la commune de Corseaux par exemple, si la commune passe de CHF 99.– par habitant à 2 points d'impôt, ceci correspond à 100% d'augmentation !

La Présidente répond que l'idée des 2 points d'impôts a été évoquée au mois de novembre lors d'une séance devant les associations ainsi que devant le Conseil d'administration de l'AVASAD. Depuis lors, elle n'en a plus entendu parler. Elle n'a pas plus d'informations pour l'instant.

M. Burnier, Syndic de Bursinel, ajoute que l'on vient de longuement parler de l'autonomie communale et que l'on est dans le même cas de figure. Il indique qu'il faut voter la loi et adhérer au projet de M. Maillard si l'on veut que l'autonomie communale disparaisse ! La représentativité des communes est loin d'être garantie par 2 représentants des communes par région. Selon lui, il y a de gros soucis à se faire. Il encourage vivement les 2 associations à ouvrir le débat de manière constructive. Il ajoute qu'il s'occupe du Réseau de Soins de La Côte et a fait partie de l'ancienne structure OMSV.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, indique que ce qui lui fait peur personnellement n'est pas le fait des passer de 7 régions actuelles à 4. Elle craint qu'au lieu d'avoir la tête de l'organisation qui prend des décisions stratégiques (aujourd'hui

l'AVASAD au sein de laquelle les communes sont fortement représentées par les 2 associations de communes mais également par les représentants des communes au sein des 7 régions), tout soit transféré au Canton. M. Maillard désire que tout le pouvoir soit dans son département, le DSAS. On passera de l'AVASAD à une administration cantonale, solution qui est la pire aux yeux de Mme Ganshof. Selon elle, le plus important est « qui prend les décisions au niveau stratégique et financier ». Cela ne devrait pas être uniquement le département de la Santé, géré par M. Maillard. Elle encourage les membres à en parler autour d'eux et ne pas laisser cette loi se faire de cette manière, même si le thème est difficile.

Mme Byrne Garelli ajoute que, dans l'EMPL, rien de concret n'indique ce qui n'a pas fonctionné ou a bien fonctionné au sein de l'AVASAD, il n'y a aucun bilan. Selon elle, le Conseil d'Administration le vit comme une grande frustration. Selon la Présidente, l'objectif est louable mais il faut encore discuter des moyens pour y arriver.

Proposition du Conseil d'Etat d'une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire

Le Conseil d'Etat a proposé récemment une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire qui devrait être opposée en tant que contre-projet direct à une initiative cantonale lors d'une votation prévue pour l'automne 2017.

Ce projet prévoit trois mesures principales :

- des encouragements financiers afin que les jeunes enfants soient assurés;
- des examens dentaires réguliers et gratuits pour les enfants scolarisés;
- des aides sous condition de revenus pour les adultes.

S'agissant du financement, les contributions des communes ne devraient pas dépasser les dépenses actuelles, évaluées à 1,8 million (env. 90'000 enfants, soit CHF 20.— par enfant). En revanche, ce montant sera réparti sur l'ensemble des communes vaudoises et plus seulement sur celles qui avaient spontanément décidé de prendre des mesures de prophylaxie dentaire dans le cadre des écoles principalement.

Groupes de travail au sein de l'AdCV

Actuellement, l'AdCV dispose de trois groupes de travail :

Avec les révisions du PDCn et de la LATC, le **GT aménagement du territoire** a été très actif l'année passée.

Le **GT péréquation** a eu lui à se pencher sur la dernière révision de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC). A noter également que l'AdCV est en train de mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire qui sera chargé de repenser complètement la péréquation intercommunale. Ce groupe réunira bien entendu des représentants des communes, mais également des spécialistes neutres des finances communales et, idéalement, un-e ou deux Député-e-s intéressé-e-s à la question.

Pour l'instant, le **GT scolaire** est inactif.

Rapport d'activité 2016

Le Secrétaire général explique que ce rapport d'activités constitue une nouveauté, qui sera désormais reconduite tous les ans.

Comme son nom l'indique, c'est une synthèse des événements marquants et des actions menées par notre Association durant l'année écoulée. Vous pouvez retrouver le détail de ces événements et de nombreuses informations complémentaires sur notre site Internet (www.adcv.ch).

Nouvelle plaquette de présentation de l'AdCV

Cette plaquette a été actualisée et envoyée au début du mois de mars à toutes les communes vaudoises. Pour les communes non-membres, elle était accompagnée d'un formulaire d'adhésion à notre Association.

Le Comité appelle tous les membres de l'Assemblée à l'aider dans sa recherche de nouvelles communes désireuses d'adhérer à notre Association.

Workshop sur la péréquation intercommunale

Le Comité propose d'organiser l'assemblée générale du mois de juin prochain d'une manière un peu particulière :

Après une séance en plenum d'une durée réduite, les membres présents de l'assemblée seront répartis en plusieurs groupes chargés d'examiner différents aspects de la péréquation.

Ces groupes seront accompagnés par un représentant du Comité.

Idéalement, il serait souhaitable que les membres de l'assemblée soient accompagnés par les boursiers de leurs communes ou experts financiers.

A la fin des discussions, une synthèse des réflexions des différents groupes sera présentée en plenum.

La Présidente passe la parole à l'assemblée et demande si elle a un intérêt.

M. Lambert, Syndic de Corseaux, demande ce que le Comité pense retirer comme matière première de cette assemblée.

Mme Byrne Garelli lui répond que le Comité sait que la péréquation est comprise par peu de monde dans le Canton de Vaud mais pense que les boursiers peuvent avoir une opinion à ce sujet. L'idée est de détricoter toutes les lignes de financement et voir la pertinence de continuer à partager ceci entre les communes. Elle désire mettre à plat la péréquation et trouver une approche intelligente et moins compliquée. Elle revient à la présentation de M. Lindegger et trouve la question des villes centres très intéressante. Que sont-elles en droit de demander financièrement aux communes par exemple ?

Mme Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, demande si l'on peut venir avec d'autres personnes que le boursier, par exemple la personne responsable des finances dans la commune.

La Présidente lui répond par l'affirmative.

M. Schmidt, Syndic de Mies, constate que même des gens de grande qualité professionnelle, que ce soit des boursiers, des auditeurs, voire même des fiscalistes de haut niveau, peuvent avoir des difficultés à comprendre la péréquation intercommunale. Il se demande même si la complexité n'est pas voulue. Il est d'avis qu'une réflexion sur la nouvelle législation et ce que l'on peut faire et ne peut pas faire lui paraît intéressante. Il ajoute que sur les trois thèmes importants abordés lors de la soirée, il remarque la problématique de la volonté de centralisation et se demande si au fond nous ne sommes

pas arrivés au bout d'un système : on atteint notre capacité d'autonomie de manière très importante. Il n'y aura bientôt plus beaucoup de décisions qui pourront être prises au niveau communal. Par contre, il n'est pas certain qu'un workshop sur la péréquation qui se déroulera en une demi-heure ou une heure soit utile.

La Présidente lui répond qu'elle comprend sa position, que le thème est effectivement très compliqué. Elle rappelle que l'année dernière, l'AdCV a proposé à plusieurs reprises une solution transitoire afin de simplifier la péréquation telle qu'elle est pratiquée actuellement afin d'obtenir une solution plus transparente et qui soit mieux comprise.

M. Schmidt ajoute qu'il a cru comprendre qu'il y avait tout de même une réflexion qui avait commencé au niveau de la commission paritaire et demande si l'AdCV y avait été associée.

Mme Byrne Garelli lui répond que l'UCV a travaillé sur une proposition afin de régler les cas exceptionnels (contribuables très aisés ou ayant un bouclier fiscal, ou entreprises rapportant énormément d'argent au niveau fiscal dans une commune) et a proposé à la COPAR de traiter ce sujet. L'UCV n'a pas associé l'AdCV à l'étude des cas des communes impactées. En revanche, l'AdCV pourra faire part de sa position à ce sujet au sein de la COPAR.

M. Schmidt constate que l'on arrive toujours à un système compliqué, que ce soit au niveau de la péréquation, de l'aménagement du territoire (le sujet de qui paiera ou qui aura droit aux indemnités n'a pas été traité) et des Régions de Santé (flou du financement). Il remarque toujours une volonté de centralisation et de prise de pouvoir ainsi que de limitation d'un système démocratique en allant chercher dans la poche des autres les moyens de financer ses propres actions ! Il faut se demander ce que l'on veut pour notre démocratie et attirer l'attention sur le fait que ce type de système remet en cause nos institutions fondamentales.

Mme Byrne Garelli soumet la proposition de workshop pour la prochaine assemblée générale à un vote consultatif. Elle récolte une large majorité d'avis favorables. Le Comité va donc s'attacher à mettre en œuvre cette assemblée générale à l'organisation particulière.

5. Divers et propositions de l'assemblée

La Présidente passe la parole à M. Andreas Sutter, Membre du Comité, qui désire donner quelques compléments d'informations sur l'article relatif à la LAJE de la dernière Tribune d'Echange. Il précise concernant « les décisions qui ont été prises » qu'il s'agit de l'accueil du mercredi auquel nous n'étions pas favorables et non bien sûr de l'accueil des autres jours de la semaine.

La Présidente donne une information complémentaire : les deux Associations de communes doivent proposer 10 noms pour la future entité qui s'appellera l'EIAP (qui fixera le cadre de référence des locaux). Pour l'AdCV, nous avons proposé M. Andreas Sutter, Membre du Comité, responsable de la partie Scolaire au sein de notre association et Municipal à Tolochenaz, ainsi que Mme Joëlle Sala Ramu, Municipale à Dully. Mme Sala Ramu a été responsable de la construction scolaire à Rolle. Ces deux personnes ont des compétences de terrain. M. Michod, Municipal à Corseaux, était également sur les listes mais l'AdCV n'a eu finalement que 2 places et le choix s'est porté sur les deux personnes citées précédemment. Elle ajoute qu'il était question, du côté de l'UCV, de proposer M. José Manuel Fernandez, Syndic d'Etoy, qui a été membre du Comité de l'AdCV et était responsable des négociations de la LAJE avec le Conseil d'Etat. Toutefois, M. Fernandez représente à ce jour l'AdCV au sein de la FAJE et il ne semblait pas opportun à notre

association de lui faire porter les deux chapeaux, d'autant qu'une telle solution aurait été contraire aux conditions-cadre convenues avec le Canton.

M. Lambert, Syndic de Corseaux, a l'impression que les relations entre l'AdCV et l'UCV sont devenues tendues et que la collaboration ne fonctionne plus aussi bien qu'auparavant. Il a cru comprendre que du côté de l'UCV, il y a une frustration suite à la non-entrée en matière de l'AdCV suite à un appel du pied de l'UCV à une éventuelle fusion des deux associations. M. Lambert demande quelle est l'analyse du côté de l'AdCV. La Présidente lui répond que c'est un sujet qui a été abordé lors de l'assemblée générale du mois de décembre car Mme Wyssa l'avait contactée afin de l'informer que l'UCV devait procéder à une modification de ses statuts et le Comité de l'UCV aurait souhaité ouvrir les discussions afin de savoir quelles modifications statutaires permettraient l'existence d'une seule association. Le Comité de l'AdCV en a discuté et a estimé, à une grande majorité, que ce n'était pas le rôle du Comité d'aller dire à l'UCV comment modifier ses statuts. Elle rappelle qu'en 2002 déjà, certains membres ont demandé à modifier les statuts et que l'UCV n'est pas entrée en matière, d'où la création de l'AdCV. D'autre part, Mme Byrne Garelli a demandé à l'assemblée générale du mois de décembre quel était l'avis des membres présents. Il en est ressorti que les avis étaient majoritairement négatifs. Elle suppose que certaines interventions de la salle ont peut-être heurté l'UCV. Mme la Présidente garanti que le Comité de l'AdCV n'a pas de réaction négative face au Comité de l'UCV. L'AdCV fait son travail au mieux et reste ouverte à un dialogue. Elle ajoute que l'AdCV a invité l'UCV en janvier à se joindre à elle afin de créer le groupe de travail chargé d'étudier ensemble la péréquation; ces derniers ont décliné notre offre. Chacun campe sur ses positions et Mme Byrne Garelli admet que ce n'est pas constructif. M. Lambert ajoute que cette situation fait le beurre du Conseil d'Etat finalement. La Présidente indique que ce sont les membres de l'AdCV qui doivent donner un signal fort s'ils désirent un rapprochement des deux associations. Le Comité est à disposition pour toute discussion à ce sujet.

M. Kappeler, Député et Membre du Comité, indique qu'il a entendu les réflexions qui ont été faites concernant les fusions de communes. Il est d'accord que les plus grandes communes sont mieux entendues par le Canton. D'autre part, concernant la fusion entre l'UCV et l'AdCV, il désire donner son point de vue : l'AdCV a toute sa raison d'être, il ne pense pas que nous devrions abandonner notre politique envers les petites et moyennes communes rapidement. Ceci s'est démontré à différentes reprises. Selon lui, une plus grande association aurait également plus de pouvoir à Lausanne et serait mieux entendue, il demande à l'assemblée d'aider l'AdCV à s'agrandir si elle est contente du travail de l'AdCV.

M. Schmidt, Syndic de Mies, s'associe à ces remarques et remercie M. le Député. Il vaut mieux être moins et avoir raison que d'être tous ensemble et se voir donner tort. Il demande si l'AdCV s'est une fois penchée sur la problématique des impôts, à savoir que les communes ont confié au Canton le soin de percevoir leurs impôts. M. Schmidt demande si on a mené une réflexion au sein de l'AdCV afin de prélever nous-même les impôts.

La Présidente lui répond que le sujet a été abordé une fois lors d'une séance à Mont-sur-Rolle avec lui ainsi que d'autres membres, mais la question n'a pas été approfondie.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, indique que ceci se fait déjà, des communes encaissent leurs impôts.

M. Schmidt ajoute qu'il semblerait plus rationnel de se regrouper car ceci a un coût. La question qui peut se poser est « est-ce qu'une association de communes qui représente une force économique comme la nôtre n'aurait pas intérêt à faire appel à une

organisation ou mettre en place une organisation pour la perception de son propre impôt communal pour le compte des membres qui souhaiteraient y adhérer ».

La Présidente note la demande et indique que le Comité fera une information à une prochaine assemblée générale.

Sortie récréative

La prochaine sortie se déroulera le 5 juillet 2017 à Corbeyrier. Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour leur accueil.

Corbeyrier est une commune du district d'Aigle, qui a environ 440 habitants actuellement. Elle se situe à une altitude de 929 mètres au village (le point le plus bas : L'Ouille 500 mètres et le point culminant : Chaux-de-Mont : 2205 mètres).

Il est possible d'accéder au village, soit par Aigle et Yverne, soit en passant par Bulle.

Selon le programme établi par la commune, le premier rendez-vous / point de rencontre sera à la Lécherette (depuis Aigle, prendre la direction le Seppey, Les Mosses, La Lécherette et depuis l'autre côté, Bulle, Château-d'Oex, la Lécherette).

A la Place d'armes de l'Hongrin, le commandant des lieux et Monsieur Nicolier, Syndic de Corbeyrier, nous accueilleront.

Puis nous irons visiter des lacs dans les hauts de la commune, notamment le lieu-dit « Les Agites » duquel on a une vue extrêmement spectaculaire sur pratiquement tout le Canton.

Après cela, nous nous rendrons au village de Corbeyrier où un apéritif suivi d'un repas nous attendront.

Concernant la partie «voyage» de cette journée, nous vous rendons attentifs au fait qu'il y a un tunnel au-dessus du village de Corbeyrier. Des bus sont certes possibles, mais ils ne doivent pas compter plus de 12 places et ne pas dépasser une hauteur maximale de 2,5 mètres.

Il y aura également de la place pour les personnes venant en voiture (idéalement, plusieurs par voiture). Pour des raisons de parcage à l'intérieur du village, nous vous encourageons vivement à favoriser le co-voiturage.

M. Nicolier, Syndic de Corbeyrier, ajoute qu'ils sont la seule commune du Chablais Vaudois faisant partie de l'AdCV. Il est frappé par la réaction épidermique des autres communes du district face à l'AdCV. Sa commune a rejoint l'AdCV car elle avait l'impression d'être entendue ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'UCV à cause des grandes communes. Il ajoute qu'il est important ce soir de relever que l'on continue de se battre pour les petites communes car il se rend compte que l'Etat prend l'autorité et les communes n'ont finalement plus grand-chose à dire. Il rejoint M. Lindegger qui a dit que ça vaut la peine de se battre.

Il se réjouit d'accueillir les membres de l'AdCV à Corbeyrier à l'occasion de la sortie récréative.

Mme Byrne Garelli, voyant que la parole n'est plus demandée, clôt la séance officielle et passe la parole au Syndic des lieux afin qu'il adresse son message à l'assemblée.

M. Alain Clerc souhaite la bienvenue à l'assemblée et nous présente sa commune, qui est la seule commune riveraine du district de l'Ouest lausannois. Son allocution est suivie d'un très beau court métrage sur la commune (voir discours de Monsieur le Syndic ci-joint). Il remercie l'assemblée de sa participation et l'invite à boire le verre de l'amitié et à déguster les crus locaux.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Byrne Garelli remercie le Syndic et lève la séance.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h10

Calendrier 2017

- Jeudi 15 juin 2017, assemblée générale, Le Vaud
- Mercredi 5 juillet 2017, sortie récréative, Corbeyrier
- Jeudi 28 septembre 2017, assemblée générale à Montricher
- Jeudi 30 novembre 2017, assemblée générale à Penthaz

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Discours de Monsieur Alain Clerc, Syndic de Saint-Sulpice
- Présentation de l'Association des Communes Suisses
- Synthèse de l'AdCV sur l'AG de Saint-Sulpice